

Contrôle des connaissances

Master Mention droit privé

Approuvé par :

- Le Conseil de Gestion de l'École de Droit du 19 juin 2014
- Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Auvergne du
- Le Conseil d'Administration de l'Université d'Auvergne du

Année universitaire 2014-2015

1. Organisation générale des enseignements

L'Ecole de Droit - Université d'Auvergne propose 4 spécialités de master mention Droit privé, 4 spécialités de master mention Droit public, 2 spécialités de master mention Administration

Principes généraux d'organisation :

Chaque spécialité est structurée en 4 semestres, sous la forme de parcours organisés en unités d'enseignement.

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux, de séminaires et de TD.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par un examen terminal ou par un contrôle continu et régulier.

Masters mention Droit privé

► Spécialité Droit de l'Administration et de la Justice

Responsable : Anne-Blandine Caire

Scolarité des masters : scola.m.droit@udamail.fr

► Spécialité Droit social

Responsable : Michel Morand

Scolarité des masters : scola.m.droit@udamail.fr

► Spécialité Droit de l'Entreprise

Responsables : Frédéric Buy

Hervé Causse

Scolarité des masters : scola.m.droit@udamail.fr

Deux parcours de M2 : Parcours *Droit et fiscalité de l'entreprise*

Parcours *Droit des affaires et droit de la banque*

► Spécialité Droit civil et notarial

Responsables : Jean-françois Riffard

Robert Gouyou

Scolarité des masters : scola.m.droit@udamail.fr

Deux parcours de M2 : Parcours *Droit civil*

Parcours Droit notarial

Conditions d'accès

Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- Soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de Master
- Soit d'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du Code de l'éducation.

Progression dans le diplôme de Master

Pour les étudiants ayant acquis les 60 premiers crédits européens en Master 1, l'admission ultérieure dans un parcours de formation débouchant dans un Master 2 n'est pas de droit.

Charte qualité masters

Toutes les spécialités de master mention Droit public sont soumises au respect de la « Charte Qualité Masters » de l'UdA. S'appliquent en particulier les dispositions suivantes :

Evaluation de la qualité de la formation et de l'enseignement

- Une information est faite chaque année aux étudiants sur les modalités d'évaluation de la qualité des enseignements et de la formation.
- Des commissions paritaires enseignants/étudiants sont organisées à la fin de chaque évaluation pour faire évoluer la qualité de l'enseignement.
- Mise en place d'une commission pédagogique pour chaque Master 1 et Master 2
- Composition : 6 personnes (3 enseignants + 3 étudiants) sous la responsabilité du directeur du Master
- Au moins une réunion par an à la fin de chaque évaluation
- Des enquêtes sur le devenir des étudiants à l'issue de la formation sont réalisées avec l'appui de l'Observatoire de l'Université d'Auvergne et diffusées auprès des enseignants et des étudiants.

L'équipe pédagogique a une politique de suivi et d'orientation des étudiants

- L'équipe pédagogique aide l'étudiant à construire son projet d'études et son projet professionnel et elle met en place des actions spécifiques de préparation à l'insertion professionnelle

- Au cours de la première année de master, les étudiants reçoivent une information décrivant les poursuites d'études envisageables au sein de l'Université d'Auvergne à l'issue de cette année.
- Les étudiants sont informés de l'existence d'UdA Pro et sensibilisés à l'intérêt d'appartenir à un réseau à vocation d'insertion professionnelle.

2. Organisation générale des stages

Réglementation applicable

Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et plus spécifiquement le titre IV : Dispositions relatives aux stages en milieu professionnel

Décret n°2013-756 du 19 août 2013 et plus précisément la section n°4 : Stages.

Date limite et durée maximale du stage pour toutes les formations

Tous les stages doivent impérativement être réalisés **avant le 30 septembre de l'année n+1**. La durée maximale de stage effectuée par un étudiant lors d'une année universitaire ne saurait dépasser six mois.

Pluralité de stages sur une année

Un étudiant ne peut faire qu'un **seul stage diplômant** au cours d'une année d'enseignement (à l'exception des étudiants inscrits dans une formation dont la maquette prévoit plusieurs stages diplômants dans l'année). Ce stage peut se réaliser, si nécessaire, sur plusieurs lieux de stage afin de remplir les obligations de durée inhérentes à la validation de son diplôme. Un étudiant ne peut renoncer à mener à son terme un stage conventionné en arguant qu'il aurait trouvé un autre stage.

Par ailleurs, un **stage facultatif** peut être réalisé s'il n'a pas pour effet de nuire au stage diplômant. Fiche de pré-renseignement et convention doivent préciser si le stage est facultatif ou diplômant. Un stage facultatif n'a pas vocation à devenir diplômant et inversement.

Rôle de l'étudiant dans la procédure de conventionnement

C'est à l'étudiant qu'il appartient :

- 1) de trouver la structure de stage ;
- 2) de prendre contact avec le service des stages de l'École de droit ;
- 3) de remplir la fiche de pré-renseignement et de la faire signer par le responsable de la formation, le responsable pédagogique des stages et le responsable administratif des stages ;
- 4) de récupérer les conventions auprès du service des stages et de les faire signer dans les autorités compétentes de l'organisme d'accueil ; en même temps que la

convention en trois exemplaires, l'étudiant remet à l'organisme la fiche d'évaluation ;

5) d'avertir le responsable de la formation et le responsable pédagogique des stages des signatures de la convention ; le responsable de la formation doit dès lors désigner un tuteur universitaire ; la liste des étudiants et des tuteurs devra être transmis au service des stages ;

6) à l'issue du stage l'étudiant devra établir et remettre au service des stages une évaluation de la qualité de l'accueil dont il aura bénéficié sur son lieu de stage.

Refus de conventionnement

L'**absence des étudiants** dans les séminaires obligatoires (masters) ou aux galops d'essais (IMAJ) conduira au refus de conventionnement.

Un stage dont la **mission ne répondrait pas aux objectifs pédagogiques** de la formation conduira au refus de conventionnement.

Une **faiblesse des notes**, telle qu'elle remet en cause les objectifs pédagogiques de la formation, peut autoriser le refus de conventionnement.

Désignation et rôle du tuteur pédagogique

Tout stage doit donner lieu à la **désignation d'un tuteur pédagogique**. Selon les modalités propres à chaque formation, le tuteur pédagogique peut être, soit choisi par l'étudiant, soit désigné par le responsable de la formation.

C'est au **tuteur** qu'il appartient :

- 1) de prendre contact avec l'organisme d'accueil et le stagiaire pour veiller au bon déroulement du stage ;
- 2) d'assurer le suivi pédagogique du stagiaire ;
- 3) d'assurer l'organisation de la soutenance quand les modalités de la formation oblige celle-là.

Rapport de stage

Tout stage, diplômant ou non, doit donner lieu à une **restitution écrite** et doit nécessairement donner lieu à **évaluation**. Pour un stage diplômant, l'évaluation intègre une **notation**.

Résiliation de la convention

Le non-respect par les étudiants de leurs **obligations universitaires** (y compris le manquement à leurs obligations d'assiduité ou la non-réalisation de travaux obligatoires) pourra constituer une hypothèse de rupture de la convention de stage déjà signée.

Organisation des stages intermédiaires– Masters mention Droit privé

Spécialité	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
M2 Droit social	Obligatoire (UE 3C)	1 mois	janvier	Rapport
M2 Droit de l'entreprise Parcours Droit et fiscalité de l'entreprise	Au choix : stage ou mémoire (UE 4E)	3 semaines	janvier	Rapport

Organisation des stages terminaux – Masters mention Droit privé

Spécialité	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
M2 Droit social	Obligatoire (UE 4C)	3 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
M2 Droit de l'entreprise Parcours Droit et fiscalité de l'entreprise	Obligatoire (UE 4E)	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
M2 Droit de l'entreprise Parcours Droit des affaires et droit de la banque	Au choix : stage ou mémoire (UE 4E)	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
M2 Droit civil et notarial Parcours Droit civil	Au choix : stage ou mémoire (UE 4E)	6 semaines	avant le 30 septembre n+1	Rapport
M2 Droit civil et notarial Parcours Droit notarial	Obligatoire (UE 4D)	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport + soutenance
M2 Droit de l'administration et de la justice	Au choix : stage ou mémoire (UE 4D)	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport

3. Organisation générale des épreuves

Evaluation des étudiants - Crédits et coefficients

Les enseignements sont évalués selon les modalités décrites dans les tableaux suivants.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE dont la valeur en crédits européens est fixée sont également capitalisables.

L'évaluation est semestrielle, et donne lieu, outre la délivrance d'une note de contrôle continu pour certains enseignements, à une session d'examens écrits ou oraux, selon les diplômes concernés, organisée à la fin de chaque semestre pour les enseignements ne donnant pas lieu à contrôle continu.

Le contrôle continu repose dans chaque enseignement concerné (séminaires et certains cours) sur deux notes au minimum par étudiant.

Les enseignements juridiques proposés en « compléments au diplôme » donnent lieu à une épreuve écrite en 1 heure à la fin du semestre au cours duquel l'enseignement a été dispensé (sauf en cas d'évaluation en contrôle continu dans le diplôme de rattachement, auquel cas ce régime d'examen est conservé).

Les enseignements dispensés en langue anglaise peuvent être l'objet d'un examen en langue anglaise.

Les parcours permettent la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger.

La prise en compte éventuelle des notes obtenues antérieurement dans d'autres diplômes (Licence 3, autre Master) ou dans le même diplôme mais avec une maquette différente, pour des enseignements similaires à ceux figurant dans une unité de valeur de l'un des Masters, est laissée à l'appréciation des responsables du diplôme à propos duquel la demande est formulée. Cette demande de validation des notes doit être effectuée par l'étudiant auprès du service de scolarité des Masters avant la fin du mois d'octobre de l'année universitaire.

Séminaires - Assiduité

Les séminaires sont évalués sous la forme d'un contrôle continu, dès lors, l'assistance aux séminaires est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est assuré par les enseignants. Toute absence non justifiée à plus de deux séances par semestre pour un séminaire semestriel emporte défaillance de l'étudiant à l'épreuve terminale dans cette matière lors de la première session.

Absence aux examens

- L'absence à une épreuve vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés.
- Pour les épreuves terminales en fin de semestre, les étudiants ayant été dans l'impossibilité de les subir doivent impérativement se présenter à la seconde session.

Communication des notes

L'accès des étudiants à leurs copies est de droit une fois les résultats publiés.

A cette fin, chaque enseignant doit communiquer à l'administration le jour et l'heure auxquels il sera disponible.

4. Maquettes

Master Droit de l'Administration et de la Justice

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Procédures contentieuses Procédure civile approfondie (séminaire) Procédure administrative contentieuse (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 1B : Les personnes 1 Droit des régimes matrimoniaux Régime général des obligations	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 3h
UE 1C : L'Etat 1 Droit public économique 1 Droit constitutionnel 1 – Théorie de l'Etat	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1D : L'Europe 1 Procédures communautaire et européenne (séminaire) Droit matériel de l'Union européenne 1	45h CM 20h CM 25h	8 4 4	CC Écrit 1h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Culture juridique Histoire de la justice (séminaire) Grands problèmes juridiques et judiciaires (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	CC CC
UE 2B : Les personnes 2 Procédure pénale approfondie (séminaire) Droit pénal des personnes	45h CM 20h CM 25h	7 3 4	CC Écrit 3h
UE 2C : L'Etat 2 Droit des services publics Droit constitutionnel 2	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2D : L'Europe 2 Droit matériel de l'Union européenne 2 Droit comparé	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2E : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Culture juridique Histoire des idées <i>Philosophie politique et juridique</i> Processus historique de la construction de l'Etat (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 1h Écrit 1h CC
UE 3B : Droit des libertés fondamentales Aspects de droit public (<i>constitutionnel et administratif</i>) Aspects de droit pénal Aspects de droit civil Aspects de droit européen (<i>UE et CEDH</i>) (séminaire)	90h CM 20h CM 25h CM 25h CM 20h	11 3 3 3 2	Écrit 1h CC Écrit 1h CC
UE 3C : Etude de dossiers contentieux - de droit public (séminaire) - de droit privé (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 3D : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Droits approfondis Droit civil approfondi Droit pénal approfondi (séminaire) <i>Droit public approfondi</i>	75h CM 25h CM 25h CM 25h	6 2 2 2	Écrit 3h CC Écrit 3h
UE 4B : Droit des contrats <i>Contentieux des contrats publics (séminaire)</i> <i>Techniques contractuelles (séminaire)</i>	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC
UE 4C : Responsabilité <i>La responsabilité publique</i> La responsabilité privée	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 4D : Outils de professionnalisation Stage (2 mois minimum) ou mémoire Grand oral		12 8 4	

Master Droit Social

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Droit social 1 Droit du travail approfondi Droit de la sécurité sociale	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 3h Écrit 3h
UE 1B : Cadre institutionnel Administration du travail et de l'emploi Droit des relations du travail dans le secteur public	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1C : Environnement international Droit social communautaire (séminaire) Droit social international (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 1D : Approche pratique (2 matières au choix) Droit du travail (séminaire) Droit de la sécurité sociale (séminaire) Histoire du droit social (séminaire)	50h CM 25h CM 25h CM 25h	6 3 3 3	CC CC CC

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Droit social 2 Droit de la protection sociale complémentaire Contentieux du droit social	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2B : Affaires et procédures Droit des entreprises en difficulté Modes alternatifs de règlement des litiges Anglais	65h CM 25h CM 25h TD 15h	8 4 2 2	Écrit 1h Écrit 1h CC
UE 2C : Restructuration d'entreprise Ingénierie du droit des sociétés Aspects sociaux des restructurations	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2D : Droit pénal Droit pénal du travail Droit pénal de l'entreprise	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Droit du travail 1 Cours, conférences Droit du travail 1 (séminaire)	125h CM 20h CM 105h	16 8 8	Écrit 3h CC
UE3B : Droit de la protection sociale/ ressources humaines Mise à jour de la protection sociale Principes de la gestion des ressources humaines	20h CM 10h CM 10h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 3C : Professionalisation et recherche Conférences de méthode (séminaire) Stage 2 mois Anglais	40h CM 25h TD 15h	8 5 1 2	CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Droit du travail 2 Cours, conférences Droit du travail 2 (séminaire)	80h CM 20h CM 60h	6 3 3	Écrit 3h
UE 4B : Droit de la protection sociale/ ressources humaines Protection sociale Ressources humaines	120h CM 60h CM 60h	6 3 3	Écrit 3h ¹
UE 4A + UE4B		8	Grand Oral
UE 4C : Professionalisation et recherche Stage (3 mois minimum) Mémoire		10 5 5	

¹ Portant sur l'une et/ou l'autre des matières

Master Droit de l'Entreprise

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Aspects techniques de l'entreprise Ingénierie du droit des sociétés Droit pénal de l'entreprise Séminaire transversal (séminaire)	70h CM 25h CM 25h CM 20h	11 4 4 3	Écrit 3h Écrit 1h CC
UE 2B : Affaires et procédures Droit des entreprises en difficulté Modes alternatifs de règlement des litiges Procédures et droit des affaires (séminaire)	70h CM 25h CM 25h CM 20h	9 4 3 2	Écrit 1h Écrit 1h CC
UE 2C: Environnement financier Droit bancaire (instruments de paiement et crédit) Droit bancaire (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	8 4 4	Écrit 3h CC
UE 2D : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC CC

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1 A: Fiscalité et comptabilité Comptabilité générale Fiscalité générale Fiscalité générale (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	12 4 4 4	Écrit 3h Écrit 3h CC
UE 1B : Affaires, propriété et obligations Propriété intellectuelle Régime général des obligations Droit civil patrimonial (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	10 3 4 3	Écrit 1h Écrit 3h CC
UE 1C : Aspects internationaux Droit international privé Droit du commerce international (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h CC

Parcours Droit et fiscalité de l'entreprise

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Acteurs de la vie des affaires Droit approfondi des sociétés commerciales Droit approfondi des sociétés commerciales (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 5h CC
UE 3B : Cadre fiscal Fiscalité directe Comptabilité d'entreprise (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	8 4 4	Écrit 3h CC
UE 3C : Droit des affaires Droit et techniques de distribution Droit et techniques de distribution (séminaire) OU Droit approfondi de la propriété intellectuelle (séminaire)	40h CM 25h CM 20h CM 20h	8 4 4 4	Écrit 3h CC CC
UE 3D : Recherche et vie professionnelle Recherches juridiques et écriture des textes juridiques (séminaire) Anglais	35h CM 20h TD 15h	6 3 3	CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Pratique des bilans Comptabilité et fiscalité des sociétés Analyse financière de l'entreprise (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	5 3 2	Écrit 3h CC
UE 4B : Fiscalité de l'entreprise Fiscalité indirecte Procédure fiscale (séminaire) Optimisation fiscale (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	7 3 2 2	Écrit 3h CC CC
UE 4C : Statut de l'entrepreneur Droit de l'entreprise familiale Transmission d'entreprise (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	Écrit 3h CC
UE 4D : Relations de travail Droit du travail Protection sociale dans l'entreprise	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	Écrit 1h Écrit 1h
UE 4E : Vie professionnelle Stage d'immersion (3 semaines) et rapport de stage ou Mémoire Stage de fin d'année (2 mois minimum) et rapport de stage		10 5 5	

Parcours Droit des affaires et droit de la banque

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Acteurs de la vie des affaires Droit approfondi des sociétés commerciales Droit approfondi des sociétés commerciales (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	9 5 4	Écrit 5h CC
UE 3B : Financement des entreprises Droit approfondi des garanties de paiement (séminaire) Droit du financement	50h CM 25h CM 25h	9 5 4	CC Écrit 3h
UE 3C : Droit des affaires Droit et techniques de distribution Droit et techniques de distribution (séminaire) OU Droit approfondi de la propriété intellectuelle (séminaire)	45h CM 25h CM 20h CM 20h	8 4 4 4	Écrit 3h CC CC
UE 3D : Anglais Anglais	15h TD 15h	4 4	CC

Complément au diplôme :

Recherches juridiques et écriture de textes juridiques (séminaire)

CM 20h

CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Banques et risques Responsabilité et obligation des banquiers Banques et entreprises en difficultés	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4B : Entreprises financières et bourse Droit financier et boursier Droit des services d'investissement	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Oral ¹
UE 4C : Relations contractuelles spéciales Droit du commerce électronique et de l'internet Droit de la consommation et des activités bancaires	45h CM 20h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 3h
UE 4D : Pratiques professionnelles Droit de la gestion du patrimoine privé (séminaire) Fiscalité des opérations bancaires (séminaire) Analyse financière de l'entreprise (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	6 2 2 2	CC CC CC
UE 4E : Recherche et vie professionnelle Stage (1 mois minimum) et rapport de stage ou Mémoire		6	

¹ Portant sur l'une et/ou l'autre des matières

Master Droit civil et notarial

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1 A : Droit civil Droit des régimes matrimoniaux Régimes matrimoniaux (séminaire) Régime général des obligations	75h CM 25h CM 25h CM 25h	10 3 3 4	Écrit 3h CC Écrit 3h
UE 1B : Environnement international Droit international privé Droit matériel de l'Union européenne 1	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1C : Fiscalité et comptabilité Fiscalité générale Comptabilité générale	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 1D : Droits et propriétés Propriété intellectuelle Droit de l'environnement	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Droit civil Droit des successions Droit des libéralités Droit des successions et droit des libéralités (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	11 6 5	Écrit 3h ¹ CC
UE 2B : Affaires et procédures Droit des entreprises en difficulté Droit des entreprises en difficulté (séminaire) Modes alternatifs de règlement des litiges	70h CM 25h CM 20h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 1h CC Écrit 1h
UE 2C : Droit rural et immobilier Droit rural Droit de la construction	50h CM 25h CM 25h	7 4 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE2D : Anglais Anglais	15h TD 15h	3 3	CC CC

¹ Épreuve commune aux deux matières

Parcours Droit Civil

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Droit de la famille et des biens Droit patrimonial de la famille (séminaire) Droit des biens	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC Écrit 3h
UE 3B : Droit du crédit Droit du crédit Droit approfondi des garanties de paiement (séminaire)	40h CM 20h CM 20h	8 4 4	Écrit 3h CC
UE 3C : Droit des affaires Droit et techniques de distribution Distribution, concurrence , consommation (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	Écrit 3h CC
UE 3D : Recherche et vie professionnelle Recherches juridiques et écriture des textes juridiques (séminaire) Anglais	35h CM 20h TD 15h	7 4 3	CC CC
Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Contrats et obligations Droit approfondi des obligations Techniques contractuelles (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 5 3	Écrit 5h CC
UE 4B : Relations contractuelles spéciales Droit du commerce électronique et de l'internet Droit approfondi des contrats spéciaux	45h CM 20h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 4C : Droit civil : aspects internationaux et comparés Droit civil et relations internationales Droit civil et Europe (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h CC
UE 4D : Famille et patrimoine Droit de la gestion du patrimoine privé (séminaire) Droit approfondi des personnes et de la famille (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
UE 4E : Recherche et vie professionnelle Stage (6 à 8 semaines) et rapport de stage ou Mémoire		6	

Parcours Droit Notarial

Semestre 3	Volumes Horaires
UE 3A : Droit civil approfondi <i>Droit patrimonial de la famille</i> <i>Droit des biens</i>	50h CM 25h CM 25h
UE 3B : Droit du crédit <i>Droit du crédit</i> <i>Droit approfondi des garanties de paiement</i>	40h CM 20h CM 20h
UE 3C : Droit immobilier <i>Opérations d'aménagement et de construction</i> <i>La copropriété</i>	50h CM 25h CM 25h
UE 3D : Droit des affaires <i>Opérations sur fonds de commerce</i> <i>Baux commerciaux et professionnels</i>	50h CM 25h CM 25h
UE3E : Anglais <i>Anglais</i>	15h TD 15h
Semestre 4	Volumes Horaires
UE 4A : Droit civil notarial <i>Techniques liquidatives : régimes matrimoniaux et successions</i> <i>Droit international privé notarial</i>	50h CM 25h CM 25h
UE 4B : Droit notarial des affaires <i>Pratique des sociétés</i> <i>Droit rural appliqué</i>	42h CM 25h CM 17h
UE 4C : Droit fiscal <i>Fiscalité des revenus et du patrimoine</i> <i>Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités</i>	50h CM 25h CM 25h
UE 4D : Exercice professionnel <i>Déontologie professionnelle et techniques de management appliquées à l'office notarial</i> <i>Compétences numériques appliquées aux métiers du droit</i> <i>Stage (8 semaines) / Rapport de stage</i>	43h CM 18h CM 25h

Modalité de contrôle - Parcours Droit notarial

Admissibilité	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Droit civil approfondi UE 4A : Droit civil notarial	12 4 16	Ecrit 5h CC
UE 3B : Droit du crédit UE 3C : Droit immobilier UE 4B : Droit notariat des affaires	10 4 14	Ecrit 5h ¹ CC
UE 3E : Anglais	2	CC

¹ Épreuve écrite sur une UE au choix de l'étudiant

Admission	ECTS	Régime d'examen
UE 3B : Droit du crédit UE 3C : Droit immobilier UE 4B : Droit notarial des affaires UE 4C : Droit fiscal UE 4D : Exercice professionnel	16	GO ²
UE 4D : Stage (soutenance de rapport de stage)	12	

² Épreuve de grand oral sur l'ensemble des UE qui n'ont pas fait l'objet d'épreuve écrite

5. Règles d'obtention du diplôme

Obtention des crédits

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ECTS.

L'obtention de la moyenne à une unité d'enseignement emporte sa validation et les crédits correspondants.

Les 30 crédits d'un semestre sont attribués à l'étudiant qui a obtenu :

- soit la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignement du semestre ;
- soit, à défaut, la moyenne générale après compensation de toutes les unités d'enseignement du semestre.

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est fixée sont également capitalisables. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury.

Toute année validée entraîne l'obtention de 60 crédits.

Le redoublement est soumis une décision d'une commission composée du Doyen, du Directeur des Etudes et du Responsable pédagogique du Master.

Séminaires - Assiduité

Les séminaires sont évalués sous la forme d'un contrôle continu, dès lors, l'assistance aux séminaires est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est assuré par les enseignants. Toute absence non justifiée à plus de deux séances par semestre pour un séminaire semestriel emporte défaillance de l'étudiant dans cette matière lors de la première session.

Absence aux examens

- L'absence à une épreuve vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés.
- Pour les épreuves terminales en fin de semestre, les étudiants ayant été dans l'impossibilité de les subir doivent impérativement se présenter à la seconde session.

Seconde session

L'étudiant peut repasser la ou les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, dès lors que le module dans lequel elle figure n'a pas été validé. Seule la note de seconde session sera conservée. Si l'étudiant ne se présente pas, sa note de première session sera conservée.

En seconde session, les modalités des épreuves sont identiques à celles de première session à l'exception des notes de contrôle continu et de mémoire ou de rapport de stage.

En seconde session, les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en première session, donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés.

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances le prévoit pour le diplôme concerné.

Mentions

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle des deux derniers semestres.

Une mention peut être attribuée à la première comme à la seconde session.

Des « points jury » peuvent être attribués pour la délivrance d'une mention.

La mention Assez Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 12/20.

La mention Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 14/20.

La mention Très Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 16/20.

6. Dispositions particulières

Le bénéfice du régime spécial d'études peut être accordé en cas d'impossibilité d'assister à un ou plusieurs séminaires en raison d'une activité salariée, d'une hospitalisation prolongée, d'un handicap ou de l'octroi du statut de sportif de haut et bon niveau.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial doivent être motivées et assorties de justificatifs. Elles sont examinées par le responsable du master.

La demande doit être adressée **au plus tard 8 jours après la date de début des séminaires**. Dans le cas d'une hospitalisation, elle doit être faite, sauf cas de force majeure, avant la fin de la première semaine d'hospitalisation.

La demande doit être faite pour chaque semestre.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études sont dispensés d'assiduité en séminaire.

Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. La note obtenue à ce dossier constitue la note du séminaire.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial passent les examens terminaux selon les mêmes modalités que les étudiants du régime normal, à l'exception des sportifs de haut niveau qui relèvent du régime prévu par la charte les concernant.

Les étudiants handicapés bénéficient d'un tiers temps supplémentaire pour les épreuves, en fonction des aménagements décidés par les services de santé.